

AMAP DE VIGNEUX DE BRETAGNE

Contrat d'engagement pommes, jus de pommes et compotes.

Période du 15 octobre 2019 au 12 mai 2020 inclus

Notre AMAP (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne) respecte les principes de la charte établie par l'association Alliance Provence, qui anime le réseau des AMAP. Les objectifs sont entre autres de : maintenir une agriculture paysanne, socialement équitable et écologiquement saine, mettre en place une économie solidaire de proximité entre villes et campagnes, permettre à des consommateurs d'acheter à un prix juste des produits de qualité, en étant informés de leur origine et de la façon dont ils ont été produits.

Le présent contrat règle les modalités de vente entre le producteur et le consommateur pour une durée de 8 mois selon le calendrier des distributions suivant :

EN 2019 : 15 OCTOBRE – 12 NOVEMBRE – 10 DECEMBRE

EN 2020: 14 JANVIER – 11 FEVRIER – 10 MARS – 14 AVRIL – 12 MAI

LES ENGAGEMENTS DU PRODUCTEUR

LAURE ET NICOLAS LOUAULT « Jardins de Brière » à Missillac.

- Je m'engage à fournir des produits issus de notre production labellisée « AB » ou en conversion vers l'agriculture biologique.
- Je m'engage à proposer des paniers mensuels et à être présent autant que possible lors des distributions.
- Dans le cadre de la relation de confiance recherchée par l'AMAP, je m'engage à donner toutes les informations sur mon activité de producteur (techniques de production, difficultés rencontrées...)

LES ENGAGEMENTS DU CONSOM'ACTEUR

- Je reconnais que les intempéries, les ravageurs, les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la production. En conséquence, je comprends qu'en devenant partenaire, j'accepte de partager les risques.
- Je viens remplir mon panier au local de distribution aux dates et heures précisées (de 18h30 à 19h30)
- Si je ne peux pas venir prendre mon panier, je m'arrange avec un autre consom'acteur. Les paniers non retirés seront laissés au producteur ou partagés par les consom'acteurs de permanence le jour de la distribution.
- Je rapporte le sac de chaque distribution à la suivante.
- **Je m'engage à verser une cotisation de 5€ à l'association AMAP de Vigneux**
- **J'accepte d'effectuer, durant la période du contrat, au moins deux permanences (entre 18h15 et 19h30) sur le lieu de distribution et je participe selon mes disponibilités à la vie de l'association et aux tâches proposées par le producteur.**

CONTRAT POMMES, JUS DE POMMES Et PUREES DE POMMES

Le producteur	Le consommateur souscripteur
Laure et Nicolas Louault « Les Jardins de Brière » Missillac	Nom : Adresse : Téléphone : Mail :

Période d'engagement :

La distribution des paniers se fera tous les mois. Il y a le choix entre un panier de 5 Kg à 13€ ou un panier de 10 Kg à 26€ de mélange de variétés de pommes gros et moyen calibre (ou une seule variété selon la récolte) et possibilité de commander du jus de pommes (3€ la bouteille) ou de la purée de pommes (3,50€ le pot de 850g)

Veillez remplir le tableau en notant les quantités par mois. (Au moins un produit par mois)

	Panier de 5 Kg 13€	Panier de 10Kg 26€	Jus de pommes 3€ la bouteille	Purée de pommes 3,50€ le pot	Montant
15 octobre					
12 novembre					
10 décembre					
14 janvier					
11 février					
10 mars					
14 avril					
12 mai					

Total dû :

Modalités de paiement :

<input type="checkbox"/>	Je règle en une seule fois, je fais un chèque de.....
<input type="checkbox"/>	Je règle en 4 fois, je fais 4 chèques de
<input type="checkbox"/>	Je règle au mois, je fais 8 chèques de

Les chèques établis au nom « Les Jardins de Brière » sont remis directement à la coordinatrice avec ce contrat d'engagement rempli et signé.

Contrat établi le à

Signature du producteur :

Signature du consommateur :

Coordinatrice : isabelle.bourguignat@orange.fr 06 42 55 29 82 - 02 40 57 36 28

Site d'Amap44 : <http://www.amap44.org/amap-de-vigneux>

